Gmail **Eric Blackburn <eric.blackburn.montreal.ca@gmail.com>**

suivi pour le règlement de votre grief

Eric Blackburn <eric.blackburn.montreal.ca@gmail.com> 7 octobre 2021 à 13:28
À : Maryse Chrétien <[redacted]>
Cci : [redacted]

Bonjour,

Tout d'abord, merci encore une fois pour votre travail.

Mais je vais changer la formulation en disant, les représentants de l'employeur, car ce sont eux les responsables de cette situation et non l'employeur qui dans ce cas, subit aussi les conséquences de leur gestion incompétente qui, selon ma perspective, repose principalement sur le fait qu'ils se considèrent justement comme l'employeur plutôt qu'au service de.

Autrement, dans la mesure où il m'est reconnu par écrit que les tâches étaient bien celles d'un technicien, et bien il n'y a pas de débat et le calcul est simple et sans interprétation possible. Cela n'est pas négociable, on appelle ça une simple conséquence de la reconnaissance du bien fondé du grief.

Pour la période visée admissible, du 18 février 2021 au 18 juin 2021, il suffit de calculer la différence de salaire en fonction des heures travaillées, bref le montant manquant qui aurait dû m'être versé.

Or ce calcul, l'employeur est à même de le faire également. De mon côté, je n'ai pas accès à Kronos ou bien au Registre de poste pour rapidement le calculer, soit:

Nombre d'heures travaillées période du grief (taux horaire technicien - taux horaire agent de bureau) = Montant brute dû

Je peux retrouver mon taux horaire, et possiblement mes heures travaillées à partir de mon compte Simon, mais il me manquera l'information sur le taux horaire d'un technicien.

Je vais donc communiquer avec les ressources humaines de l'arrondissement pour qu'il puisse me transmettre l'information, et je vais simultanément demander le nombre d'heures totales travaillées durant cette période pour valider mon calcul.

Maintenant, de façon symbolique, je tiens à mentionner que je demande également un dédommagement symbolique de 1$.

En effet, bien que la réalité du coûts et des conséquences de ce modèle de gestion toxique, déséquilibré et déconnecté des opérations est plus importante pour tout le monde, l'idée est justement de le rappeler en lien avec la saine gestion d'une organisation publique.

Il faut rappeler que mon choix de démissionner reposait sur le fait que l'on me poussait soit à continuer d'accepter d'évoluer dans une situation d'abus avec ses conséquences sur ma santé physique et psychologique ou bien de respecter mon intégrité en acceptant de ne plus évoluer dans ce milieu pour lequel je n'avais plus de respect pour les autorités associées et leurs décisions, puisqu'ils m'avaient manqué profondément de respect eux-mêmes.

Et si vous le souhaitez, faites le parallèle avec ce que l'on vit actuellement partout dans le monde, c'est le même modèle. Après le personnel médical, il sera appliqué à tout le monde et nous devrions nous battre contre ça, particulièrement les syndicats.

Je vous reviens donc bientôt avec le calcul.

Cordialement.

[Texte des messages précédents masqué]